

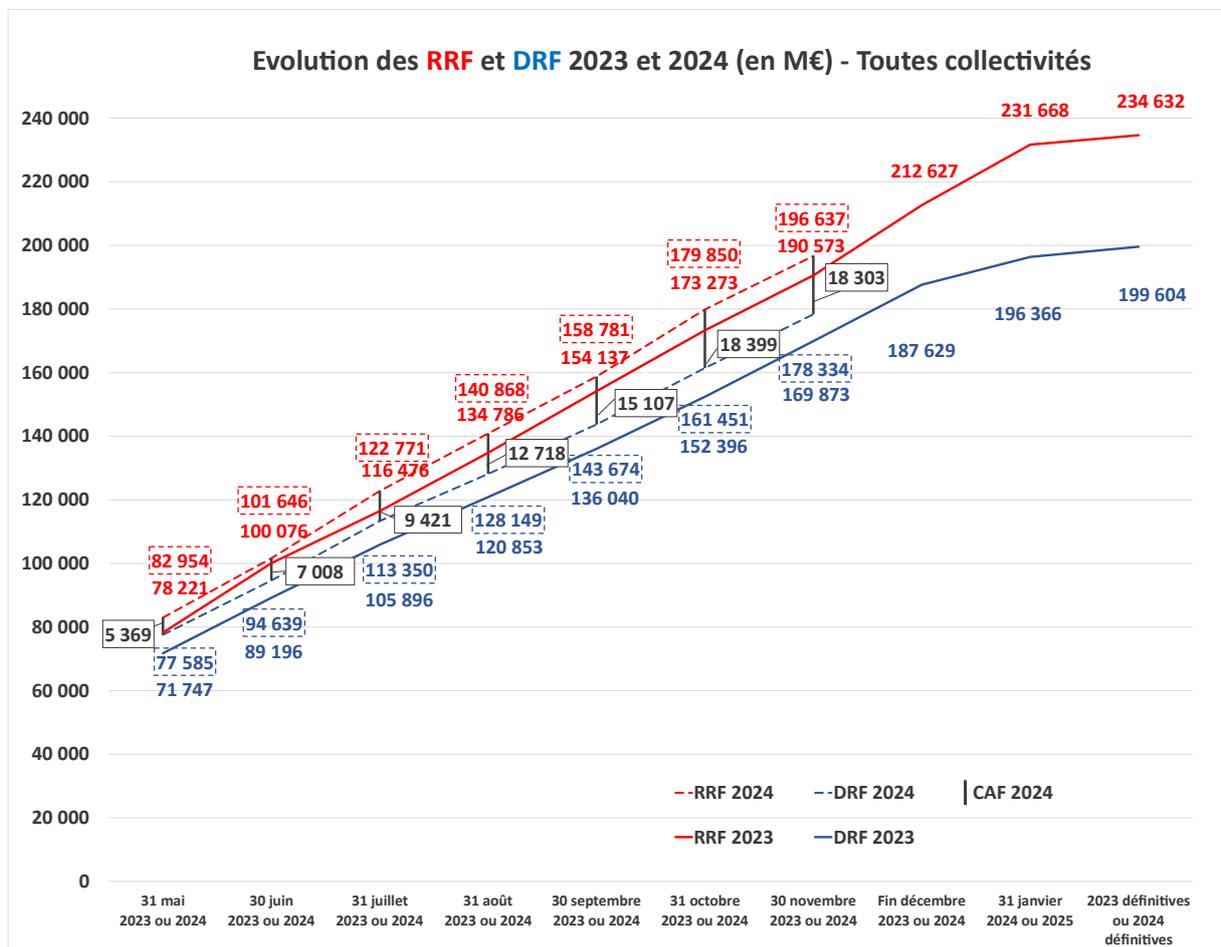
Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

Situation 2024 au 30 novembre 2024

Septième situation au titre de l'année 2024, cette SMCL est, comme toute situation provisoire en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. Les résultats présentés doivent donc être interprétés avec une prudence particulière.

Recettes

Au 30 novembre 2024, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** sur un an (+3,2 %, soit +6,1 Md€), notamment en raison de la progression des recettes fiscales (+2,7 %, soit +3,5 Md€).



Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités **augmentent** (+5 %, soit +8,5 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,8 %, soit +3,2 Md€), des achats et charges externes (+9,6 %, soit +2,8 Md€), des subventions (+2,3 %, soit +0,3 Md€) et des charges financières (+19,4 %, soit +0,5 Md€), ainsi que des frais de séjour (+7,7 %, soit +1 Md€) et des aides à la personne (+4,1 %, soit +0,8 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

Les **dépenses d'investissement** (DRI) augmentent de +6,9 % toutes strates de collectivités confondues. Elles croissent pour les régions (+11,5 %) et le bloc communal (+8,6 %) mais diminuent pour les départements (-2,7 %).

La progression des **dépenses totales** (DRF et DRI hors remboursement d'emprunt) de l'ensemble des collectivités s'élève à +5,8 % au 30 novembre 2024 par rapport au 30 novembre 2023.

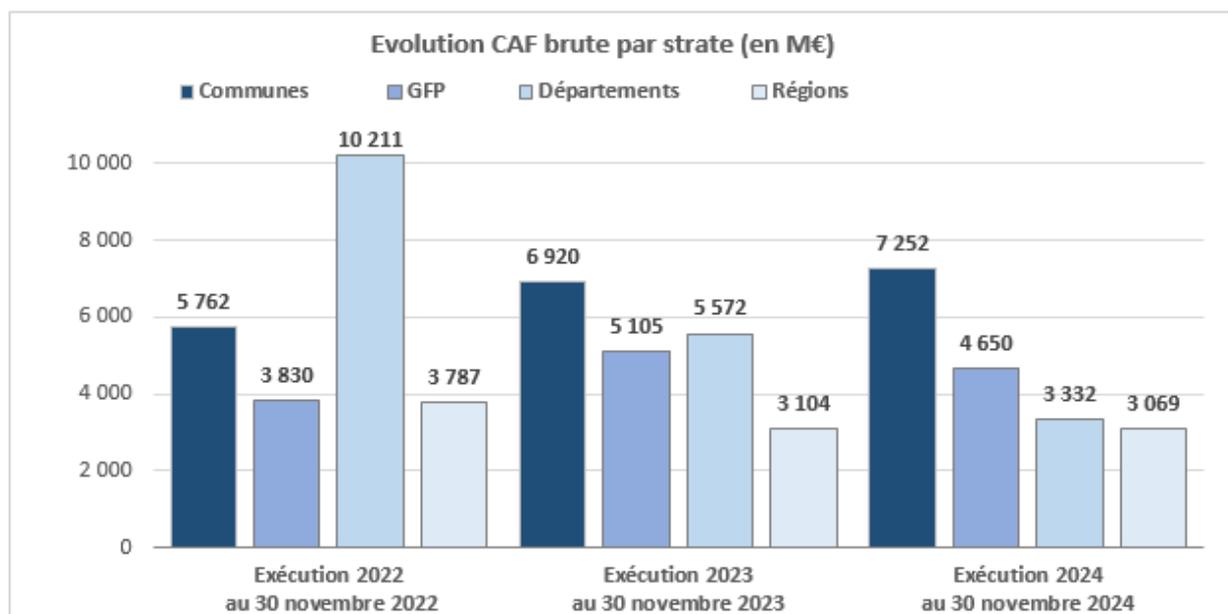
Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 18,3 Md€ au 30 novembre 2024**, en diminution par rapport à celle constatée au 30 novembre 2023 (20,7 Md€ soit -11,6 %).

L'épargne brute est positive pour toutes les strates de collectivités. Elle progresse à date pour les communes par rapport à 2023 et 2022, et diminue pour les autres strates, par rapport à fin novembre 2023.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2022 au 30 novembre 2022	Exécution 2023 au 30 novembre 2023	Exécution 2024 au 30 novembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	5 762	6 920	7 252		20,1%	4,8%
GFP	3 830	5 105	4 650		33,3%	-8,9%
Départements	10 211	5 572	3 332		-45,4%	-40,2%
Régions	3 787	3 104	3 069		-18,0%	-1,1%
Total	23 589	20 700	18 303		-12,2%	-11,6%

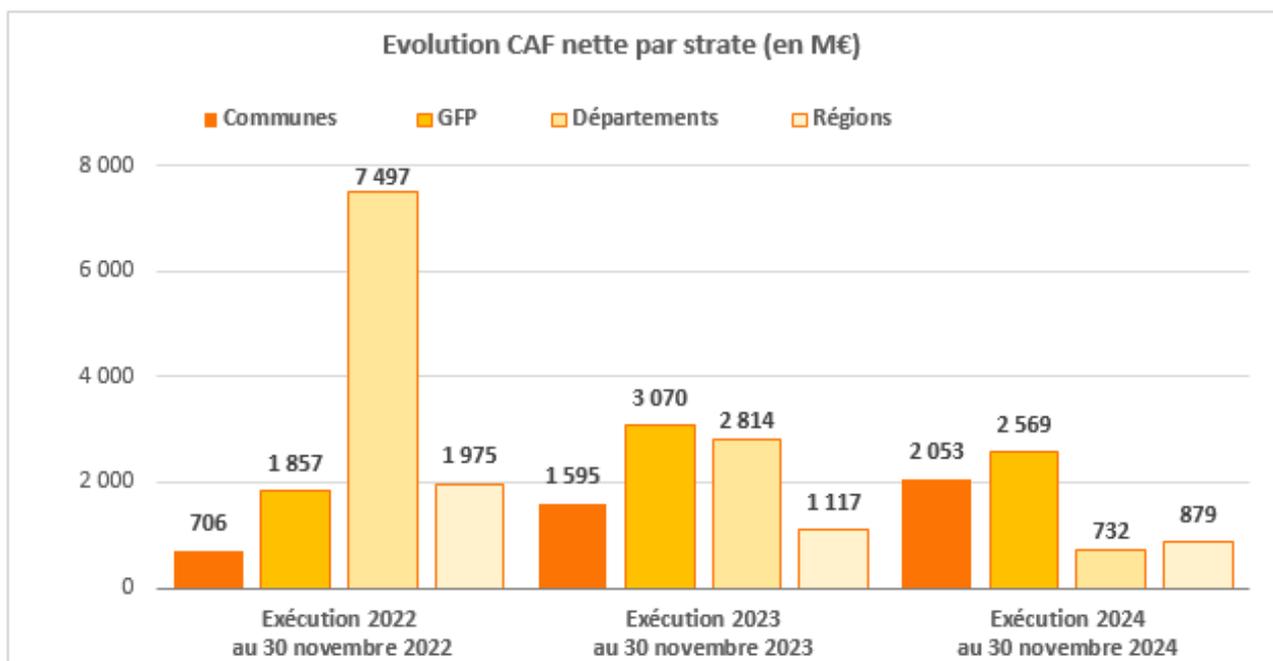


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2024 de l'ensemble des collectivités locales s'élève à 6,2 Md€ au 30 novembre 2024. Elle est inférieure à celle constatée au 30 novembre 2023 (8,6 Md€, soit -27,5 %).

Elle progresse à date pour les communes par rapport à 2023 et 2022 et diminue pour les autres strates, par rapport à fin novembre 2023.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2022 au 30 novembre 2022	Exécution 2023 au 30 novembre 2023	Exécution 2024 au 30 novembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	706	1 595	2 053		126,0%	28,7%
GFP	1 857	3 070	2 569		65,4%	-16,3%
Départements	7 497	2 814	732		-62,5%	-74,0%
Régions	1 975	1 117	879		-43,5%	-21,3%
Total	12 035	8 596	6 233		-28,6%	-27,5%

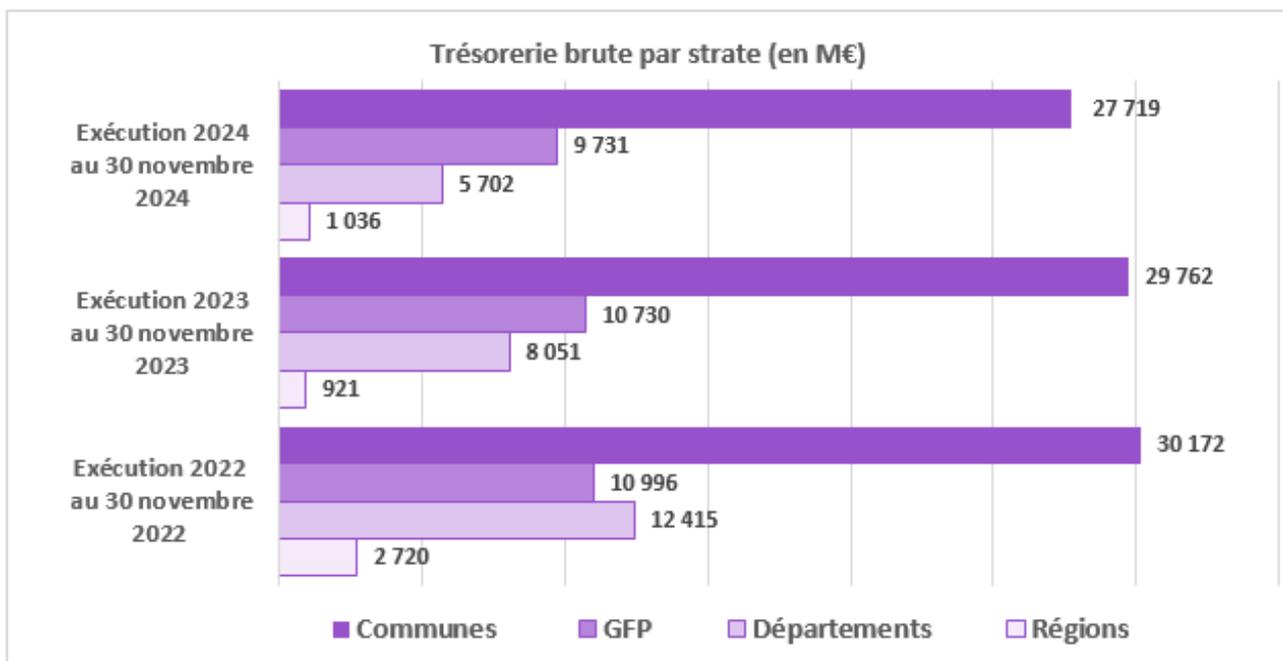


Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à près de 44,2 Md€ au 30 novembre 2024. Elle diminue à date par rapport à 2023 (49,5 Md€) pour toutes les strates de collectivités, à l'exception des régions.

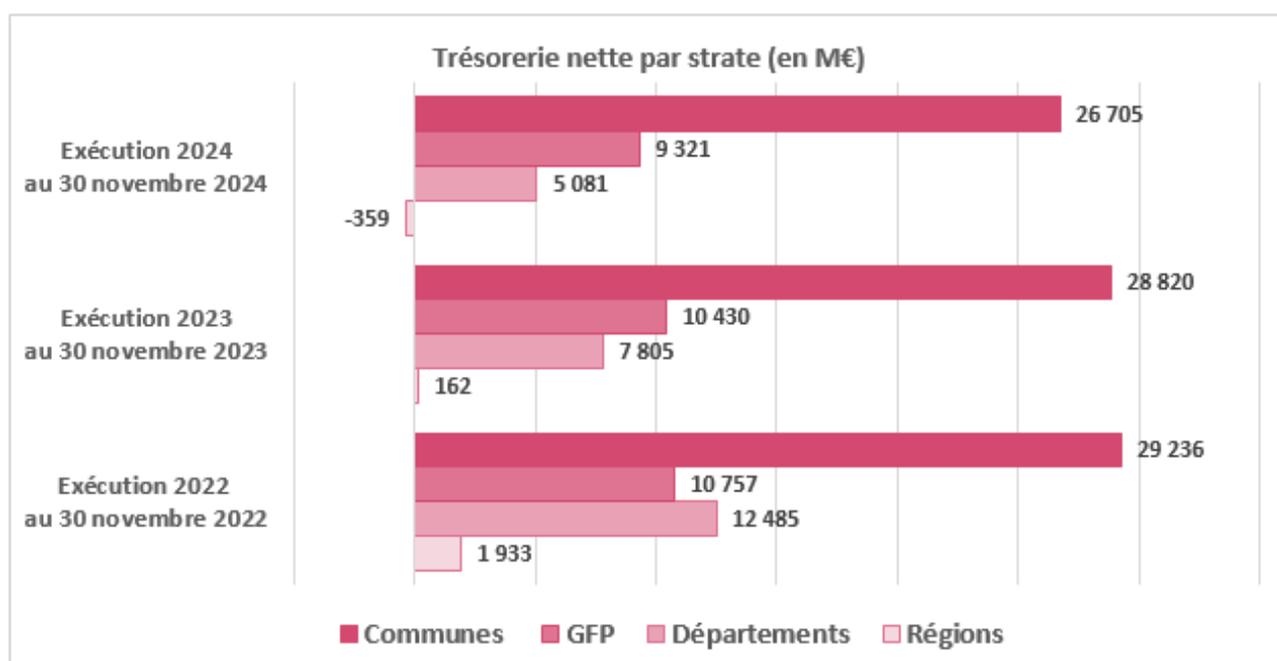
Trésorerie brute en M€	Exécution 2022 au 30 novembre 2022	Exécution 2023 au 30 novembre 2023	Exécution 2024 au 30 novembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	30 172	29 762	27 719		-1,4%	-6,9%
GFP	10 996	10 730	9 731		-2,4%	-9,3%
Départements	12 415	8 051	5 702		-35,2%	-29,2%
Régions	2 720	921	1 036		-66,1%	12,5%
Total	56 304	49 463	44 187		-12,1%	-10,7%



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à 40,7 Md€ au 30 novembre 2024, soit un niveau inférieur à celui de fin novembre 2023 (47,2 Md€).

Trésorerie nette en M€	Exécution 2022 au 30 novembre 2022	Exécution 2023 au 30 novembre 2023	Exécution 2024 au 30 novembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	29 236	28 820	26 705		-1,4%	-7,3%
GFP	10 757	10 430	9 321		-3,0%	-10,6%
Départements	12 485	7 805	5 081		-37,5%	-34,9%
Régions	1 933	162	-359		-91,6%	-321,5%
Total	54 411	47 218	40 748		-13,2%	-13,7%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFiP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFiP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices n, n-1 et n-2 à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.